

l'information/sud

Révélation aux membres du conseil de Nicolet

Des citoyens boivent du chlore et non de l'eau

NICOLET (R.L.) — Les membres du conseil municipal de Nicolet sont devenus surpris et stupéfaits en apprenant par la bouche d'un employé à l'usine de traitement d'eau que les résidents du bas de la rivière buvaient du chlore et non pas de l'eau.

L'opérateur a aussi mentionné qu'il en coûtait à la ville \$60 par jour uniquement en chlore pendant que la consommation d'eau est d'environ un million de gallons par jour depuis quelques jours.

L'employé de la ville a du même coup informé le conseil qu'il avait pris sur lui-même de soumettre le cas à la Régie des eaux du Québec qui a dépêché à Nicolet un inspecteur.

Ce dernier a prélevé plusieurs échantillons d'eau et devrait en faire rapport à la ville au cours des prochains jours. L'inspecteur a suggéré aux employés de chlorer l'eau dans le réseau mais on l'a informé qu'à Nicolet il existait deux réseaux

d'eau pour alimenter la population d'environ 5,000 âmes.

Le problème surviendrait à la suite de l'existence de deux bassins qui sont situés dans l'ancienne et la nouvelle usine de traitement d'eau.

Comme l'a laissé entendre le secrétaire-trésorier de la ville, M. Georges Biron, sur un ton badin, "Il n'y a pas encore de ménagères qui vous ont signifié qu'elles ne mettaient plus d'eau de javel dans leur eau de lavage!"

Le problème est assez crucial pour les consommateurs d'eau à Nicolet et le conseil prendra toutes les mesures qui s'imposent afin de solutionner ce problème épineux qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses.

A Drummondville

L'école Bernard serait réellement fermée

DRUMMONDVILLE (PM) — L'école Bernard, située dans le quartier St-Pierre à Drummondville, sera vraisemblablement fermée définitivement en septembre prochain. C'est au cours d'une assemblée régulière de la commission

scolaire de Drummondville qu'une résolution en ce sens a été présentée par les commissaires, après une étude de la situation à cette école.

L'école Bernard ne contient que quatre classes et l'an dernier seulement deux salles de classes étaient occupées par seulement 54 élèves de niveau de la 4^e année et de la 6^e année. Dans le premier cas, 26 élèves composaient le groupe et de ce nombre 18 étaient déjà voyagés, alors qu'en 6^e année sur un total de 28 élèves, 23 sont déjà voyagés par autobus scolaires. C'est donc dire que la fermeture de l'école n'affecterait que 13 élèves qui eux devraient être voyagés.

On projette de transférer la 4^e année à l'école Pie-X tandis que la 6^e année se retrouverait à l'école St-Louis-de-Gonzague. Beaucoup d'avantages entrent en ligne de compte dans la fermeture de cette école

Bernard. Premièrement, une économie de près de \$2,000 en salaire et en entretien de cette bâtisse. Par ailleurs les enfants en retireraient beaucoup de bien puisque les services bien organisés pourraient être offerts, comme les services audio-visuels, la bibliothèque, une organisation pédagogique plus complète. Même pour les professeurs, ce sera en quelque sorte un avancement puisqu'ils pourront bénéficier de la présence d'autres enseignants au contact desquels ils pourront échanger des idées et suivre de plus près les développements des méthodes d'enseignement.

A moins que les parents des enfants qui auront à être transportés, aient des objections majeures ou des arguments nouveaux et de poids, il semble inévitable que l'on fermera définitivement les portes de l'école Bernard; il en est question depuis deux ans déjà.

Gala annuel des piscines de Sorel

SOREL (L.B.) — C'est lundi, le 10 août à 20h30 qu'aura lieu le gala annuel des piscines de Sorel. Ce spectacle qui met en vedette les jeunes qui suivent les différents cours donnés par les instructeurs de Sorel, est unique dans la région et comprend entre autres, des démonstrations de plongeon, de sauvetage, de polo-aquatique, de compétitions, de ballet aquatique en plus d'un numéro de plongeon comique et de quelques sketches appropriés.

On sait qu'au cours des deux dernières années, ce spectacle avait attiré entre 800 et 1,000 spectateurs enthousiasmés. De plus, cette année, entre 7h et 8h, un marathon de deux milles par équipe mettant en vedette les nageurs du CNBR, occupera l'attention des premiers arrivés jusqu'au début du gala.

Des chanceux au bingo de la Société d'agriculture

VICTORIAVILLE (R.L.) — On est toujours curieux de connaître la chance des autres. Ainsi, au bingo organisé par la Société d'agriculture du comté d'Arthabaska, à l'occasion de l'exposition régionale de Victoriaville, lundi soir, c'est M. Léo Jean du rang 2 à Weedon qui a gagné l'automobile offerte comme prix de présence.

Par ailleurs, Mme Réal Desmarais de Danville a mérité \$1,000, M. Alexandre Bergeron, du

85 Saint-Louis à Warwick et Mme Jude Leclerc de Saint-Paul de Chester ont gagné chacun \$500. M. Adrien Pratte de Saint-Rosaire a mérité un beau \$1,000. Mme Paul Provencher du boulevard des Forges à Trois-Rivières et Mme Bruno Beaudet de Warwick ont gagné chacune \$500. Enfin, Mme Laureat Daigle de Plessisville et Mme Raymond Beauchesne de Longueuil ont gagné respectivement \$500 et \$300.



C'EST AUJOURD'HUI LE JUGEMENT des arts domestiques, à l'exposition régionale de Victoriaville. A chaque année, les fermières et artisans de la région y exposent leurs plus belles œuvres. M. Lucien Simoneau, secrétaire-gé-

rant de la 93^e exposition régionale de Victoriaville, s'entretient ici avec une exposante, Mme Clément Jutras de Saint-Albert. (Photo LeRo)

Défilé dans les rues de Victoriaville

La 93^e exposition régionale est maintenant ouverte

VICTORIAVILLE (R.L.) — La 93^e exposition régionale de Victoriaville a été officiellement inaugurée, hier soir, en présence de plusieurs personnalités du comté. Comme on le sait, cette 93^e exposition régionale est présidée par M. Arsène Tourigny, président de la Société d'agriculture d'Arthabaska, qui effectue un travail de géant.

Précédant l'ouverture officielle, un défilé devait traverser le centre de Victoriaville avec en vedette les duchesses des cinq villes sœurs, les fanfares de Victoriaville et Princeville, les Ecuysers de Victoriaville, les Elites de Victoriaville et les Miradores de Sainte-Clotilde. On remarquait aussi les Majorettes

de Plessisville de même que les dirigeants de l'exposition et les représentants des gouvernements et des cinq villes-sœurs.

Par la suite, à l'intérieur du centre sportif Jean-Béliveau, on a pu applaudir la découverte musicale Jean Nichol et ses musiciens.

Mercredi

Ajoutons aussi que c'était hier la journée de la duchesse d'Arthabaska. Aujourd'hui mercredi, c'est la journée de la duchesse de Princeville. Du point de vue agricole, se fera aujourd'hui le jugement des arts domestiques, des fruits et légumes, des fleurs et du miel, des produits laitiers et enfin des produits de l'érable.

Dans l'avant-midi se fera aussi le jugement des porcs et cet après-midi, à nouveau il y aura un défilé dans les rues de la ville à 19h30. Le spectacle à l'intérieur du centre sportif Jean-Béliveau mettra en vedette les fantaisistes Charlotte et Hervé.

Journée Holstein

Pour l'exposition régionale de Victoriaville, reconnue à travers tout le Canada et même à l'étranger pour la qualité de son bétail Holstein, jeudi sera en quelque sorte la journée principale puisque c'est cette journée que l'on jugera les bovins "noir et blanc".

En soirée, les poneys feront leur entrée sur le terrain. Le

défilé du début de la soirée mettra en évidence la duchesse de Warwick de même que les Miradores de Ste-Clotilde et les Crecondos d'Asbestos.

Le spectacle présenté au centre Jean-Béliveau fera applaudir le duo Ti-Gus et Ti-Mousse.

Vendredi, ce sera le jugement des bovins Ayrshire et le concours de meilleur pis. A 19h, on procédera au jugement des poneys. La duchesse de Sainte-Victoire aura la place de choix au défilé qui groupera également les Ecuysers et les majorettes de Plessisville.

Le spectacle du centre Jean-Béliveau présentera nul autre que Monsieur Télévision 1970, Claude Blanchard et son compère Léo Rivet.

Journée de la jeunesse rurale

L'avant-midi de samedi sera consacré à la jeunesse rurale. Dans l'après-midi, à 13h30, ce sera la parade des poneys primés et à 14h30 la traditionnelle parade des animaux à l'intérieur du centre Jean-Béliveau. Samedi sera la journée de la duchesse de Victoriaville.

Les majorettes des Elites de même que les Ecuysers l'accompagneront à son défilé à 19h30. A 20h30, au centre Jean-Béliveau, les amateurs pourront assister à une soirée de lutte.

Dimanche ce sera la journée de la reine de l'Expo 70. A 14h, une danse sera organisée pour les adolescents. A 19h30, un grand défilé pour le couronnement de la reine parcourra une dernière fois les rues de la ville. A 21h, on sera tout près de connaître la nouvelle reine de l'exposition régionale de Victoriaville. Le couronnement sera suivi d'une grande danse au centre Jean-Béliveau. Il est à noter qu'en plus du programme précité, la Cavalcade d'Amusement est toujours en liesse sur le terrain de l'expo avec ses nombreux manèges, dont les fameuses montagnes russes.

Convention collective de travail

Le syndicat des employés municipaux et la ville espèrent un règlement

NICOLET (R.L.) — Des porte-parole du syndicat des employés municipaux de Nicolet sont venus prendre des informations pour savoir où en sont rendues les négociations en vue de la signature de la première convention collective de travail.

M. Michel Paradis, employé à l'usine de traitement d'eau, a demandé aux conseillers s'il était possible d'en venir rapidement à une entente puisque les négociations traînent depuis près de deux ans.

Le conseiller Clément Roy, qui fait partie du comité de négociation de la ville, a rétorqué

qu'il n'y avait pas eu de discussion entre son négociateur et le conseil depuis la dernière séance de négociation qui remonte au 22 juillet.

M. Lucien Provencher a repris en disant que le syndicat faisait des propositions à la ville et que le syndicat n'avait aucunement répondu du côté de la ville.

Me Pierre Smith, qui présidait la séance régulière du mois d'août, a affirmé pour sa part que la ville ne pouvait pas prendre position sur des propositions et des contre-propositions.

M. Paradis a mentionné, au

cours de la discussion qu'à été engagée entre les conseillers municipaux et les employés de la ville, qu'il y avait encore une dizaine d'articles qui demeureraient en suspens et il a suggéré que le syndicat rencontre le conseil au complet pour discuter des clauses de convention collective qui traînent depuis déjà assez longtemps.

Me Pierre Smith a signifié pour sa part que la ville était anxieuse comme les employés de voir cette affaire se résoudre. "Il s'agit de savoir où ça accroche pour régler cette affaire de convention" a conclu le maire-suppléant.

A moins de payer

Les services communautaires ne seront pas accessibles aux citoyens de l'extérieur

NICOLET (R.L.) — Le conseil municipal a décidé de donner suite aux menaces qu'il avait déjà faites d'interdire l'accès aux services communautaires de la ville à tous les citoyens qui ne sont pas résidents, à moins de payer leur quote-part.

En effet, lors de la première séance régulière du mois d'août, le conseiller Marc-Aurèle Gaudreault, président de la commission des loisirs, a proposé que l'œuvre des Loisirs de Nicolet soit avisée qu'à partir du 1^{er} novembre 1970, aucun enfant ou adulte résidant à l'extérieur de la ville de Nicolet ou de la paroisse Saint-Jean-Baptiste ne soit admis à participer gratuitement aux loisirs organisés par l'OLN sur les terrains, dans les bâtisses et avec les équipements appartenant à la ville.

Le conseiller Gaudreault a également spécifié, dans sa proposition, que l'OLN pourra, après avoir avisé la ville, éta-

blir le mode de paiement annuel ou saisonnier pour les non-résidents.

Cette décision fait suite à la lettre du conseil de la paroisse de Nicolet-Sud informant la ville que les contribuables de leur municipalité avaient jugé qu'il n'était pas justifiable de souscrire à la demande de la ville à cause du nombre restreint de citoyens à profiter des services communautaires de la ville de Nicolet.

On se souviendra qu'il y a déjà plusieurs mois, le conseil municipal avait menacé d'interdire l'accès aux non-résidents à ses services communautaires de loisirs.

Le conseil de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Nicolet a fait parvenir, depuis ce temps, un montant de \$500 pour que les citoyens de son territoire, adultes et enfants, puissent bénéficier des loisirs de la ville au même titre que les nicolétains.

Le groupe des motards Hot Wheels est actif

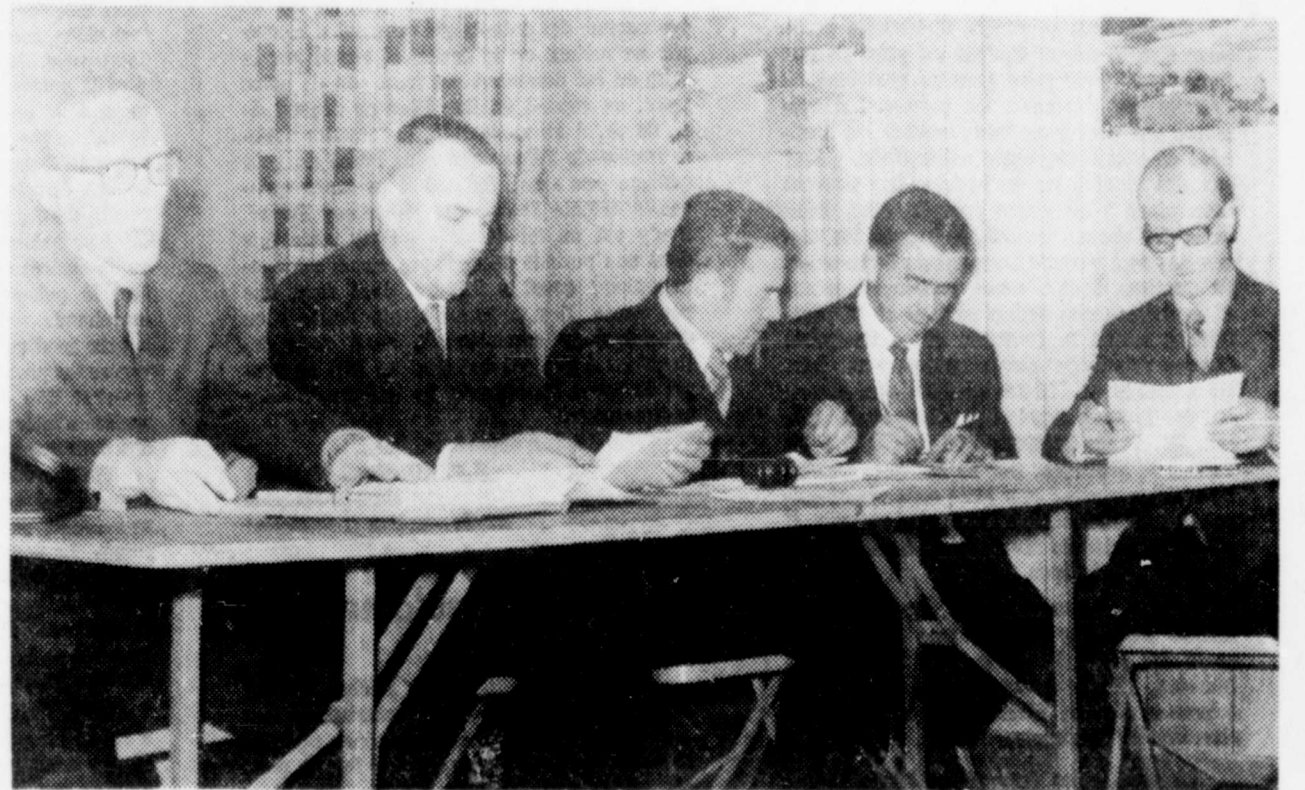
PLESSISVILLE (G.A.B.) — Le président du club motard "Hot Wheels" de Plessisville, M. Yves Sarra-Bournet, fait remarquer que les membres du club sont à l'œuvre dans plusieurs domaines au cours de la présente saison estivale. Les temps libres sont employés à peindre et à décorer l'intérieur du local situé dans le 10^e Rang. Un groupe a fait un voyage de 1,350 milles à travers l'est des États-Unis et a visité Atlantic City. L'an dernier, des membres du club motards "Hot Wheels" avaient fait le tour de la Gaspésie. Des rapports soumis par les participants à ces deux activités ont permis d'établir des comparaisons avantageuses pour le Québec, ceci à plusieurs points de vue.

Les Motards "Hot Wheels" de Plessisville font équipe avec une organisation semblable de Warwick. Le groupe est affilié à l'Alliance Inter-Motards de l'Est du Québec dont l'abréviation est "A.I.M.E." (aime). C'est là la devise de cette association formée dans un but de paix et de

fraternité entre les membres. L'"A.I.M.E." a également pour but la collaboration avec les services d'ordre et les autorités. Par cette initiative, on désire attirer l'attention sur le fait que les motards peuvent avoir une bonne conduite et améliorer ainsi la réputation que le public est ordinairement porté à rattacher à tout ce qui touche à "motard".

Association régionale

L'Alliance inter-motards de l'Est du Québec comprend des clubs d'une vaste région sous sa juridiction. Ces clubs sont les "Dragons" de Rimouski, les "Précurseurs" de la Péninsule Gaspésienne, les "Gaulois" de Québec, les "Phanatiques" de Thetford, les "Black Spiders" de Ste-Pamphile, les "Hot Wheels" de Plessisville-Warwick. D'autres demandes d'affiliations sont actuellement étudiées par la direction de l'"A.I.M.E." qui a son siège social à Québec. La devise "A.I.M.E." figure sur l'écusson distribué aux membres des clubs affiliés.



Chevaliers de Colomb et activités religieuses

DES ACTIVITÉS RELIGIEUSES sont inscrites de nouveau au programme d'action des Chevaliers de Colomb de Princeville pour 1970-71. La participation des membres à la messe de 8 heures du matin, le deuxième dimanche de chaque mois retient particulièrement l'attention des responsables. Le comité qui était à l'œuvre l'an dernier pour organiser cette participation est déjà au travail pour la prochaine saison. Cette participation est au pro-

gramme pour les douze mois de l'année. M. Fernand Molo (à gauche) trésorier du conseil 5986 est le responsable de ce comité. Il est secondé par M. Robert Hémond (2^e de gauche) député grand-chevalier, M. Léo Meunier (3^e de gauche) grand-chevalier, Paul-Emile Jacques (4^e de gauche), secrétaire-financier et par M. Valmont Lagaré (à droite) secrétaire-archiviste.

éditorial

M. Laporte doit se mettre au travail...

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a réagi rapidement à l'annonce faite au cours de la semaine dernière par le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa.

On se souviendra qu'au cours des derniers jours, M. Bourassa annonçait la tenue d'une session spéciale pour mettre un terme à la grève qui sévit actuellement dans le domaine de la construction au Québec.

M. Pepin a décidé de prendre charge personnellement de la conduite des négociations. Cette décision du chef de la CSN ne peut se traduire par un adoucissement des revendications des ouvriers de la construction. Cependant, elle laisse présager une attitude plus conciliante dans les négociations de la part des représentants syndicaux.

Le président de la CSN entend tout mettre en oeuvre, dans un ultime effort, pour en arriver à une entente avant même que le gouvernement provincial puisse statuer définitivement sur cette question. Nous nous réjouissons de l'attitude du leader syndical et nous espérons que sa présence à la table des négociations ne pourra qu'accélérer le processus d'un règlement hâtif.

Par contre avant d'anticiper la fin de ce conflit, il faut absolument que le ministre québécois du Travail, M. Pierre Laporte, accepte l'offre du président de la CSN de se rendre, lui

aussi, à la table des négociations. M. Laporte pourra alors se faire une idée plus juste des revendications des travailleurs de la construction et des offres de la partie patronale.

On ose espérer que le ministre du Travail ne se désistara pas et qu'il acceptera lui aussi de faire face à la musique. Si jamais le ministre du Travail refuse catégoriquement de prendre part à ces négociations, M. Bourassa n'aura qu'à convoquer, non pas pour vendredi, mais pour demain les députés en une session spéciale.

M. Laporte, à titre de ministre du Travail, se doit de profiter de toutes les offres, celle-ci est unique, qui se présentent à lui, pour tenter de ramener la paix sur les chantiers de construction au Québec. Si jamais cette participation extraordinaire aux négociations s'avérait inutile et qu'il y ait aucun espoir d'en arriver à un règlement, la solution logique serait que le gouvernement adopte une loi spéciale obligeant les travailleurs de la construction à retourner au travail.

Mais, il faut au préalable que les représentants du gouvernement québécois, entre autres le ministre du Travail lui-même, soient au fait de la situation. La participation du ministre Laporte aux négociations serait dès lors une excellente formule pour le représentant du gouvernement de se mettre au courant des différents problèmes qui empêchent un règlement hâtif de ce conflit.

A la lumière de ces renseignements, M. Laporte serait certes plus en mesure de défendre l'option que le gouvernement s'appête à prendre. Le ministre du Travail aurait également en main tous les éléments nécessaires pour renseigner adéquatement les députés et les membres de son gouvernement.

Nous savons que l'obstacle principal que doivent surmonter les négociateurs dans le présent conflit se rapporte à la parité des salaires des travailleurs de la construction du Québec avec leurs confrères de la région de Montréal. Mais en-dehors de ce point litigieux, il existe sans l'ombre d'un doute d'autres problèmes qui, sans être aussi importants que le précédent, nécessitent une attention particulière.

Déjà, M. Laporte a répondu à une demande des travailleurs de la construction. Il a promis, au début du mois dernier, que la parité de salaire sera réalisée d'ici trois ans. Cependant, les propos de M. Laporte doivent être expliqués aux représentants patronaux et syndicaux. C'est sans contredit à la table des négociations que M. Laporte pourra le mieux faire accepter ses idées. Toute autre initiative n'aura pour effet que d'accroître davantage les difficultés qui séparent les deux parties en présence.

Réjean LACOMBE



Souvenez-vous que le champ est en avant de vous

loisir '70

Que sont les Jeux du Québec?

Parmi les quelque dix-huit disciplines sportives que l'on retrouve à l'intérieur du programme des Jeux du Québec se trouve l'athlétisme.

Que sont les Jeux du Québec? Parmi toute la littérature que l'on retrouve sur le sujet, se dégage l'idée première que ces jeux sont une occasion pour le grand public en général, la masse, de participer à des compétitions sportives de formes diverses et ce afin d'initier à l'effort désintéressé, la grande partie de notre population qui n'a de sportive que le nom, en ce sens qu'elle est surtout spectatrice, c'est-à-dire passive.

Or, il se trouve que le contexte nord-américain dans lequel nous vivons se prête très mal à une telle philosophie. Depuis maintes années, la télévision et les autres médias de publicité font tout leur possible pour attirer notre population en lui proposant un mode de vie absolument opposé à tout effort désintéressé, c'est-à-dire que chaque action posée nous porte à exiger automatiquement en retour une récompense quelconque, pécuniaire ou autre.

Cet état de fait se retrouve également dans notre conception de l'activité sportive en général. Nos journalistes fortement influencés comme le reste de la population ont plus souvent qu'autrement la tentation de nous présenter comme héros sportifs, les vedettes professionnelles qui reçoivent de fortes sommes

pour leurs exploits. Nos jeunes qui sont de grands imitateurs ne rêvent alors que de réussir à l'intérieur de ces mêmes sports professionnels avec le résultat que lorsqu'ils se rendent compte de leur incapacité d'atteindre le sommet de la dite discipline ils abandonnent tout simplement la pratique sportive et deviennent de payants spectateurs. Or c'est le lot d'environ 90 pour cent de notre population adulte.

A côté de ceci se trouvent les disciplines olympiques qui contrairement aux sports professionnels sont des activités qui influencent toute une vie durant, ceux qui les pratiquent. L'athlète qui a subi les difficultés d'un entraînement rigoureux en athlétisme (non pas, piste et pelouse, qui est une traduction de l'anglais), a appris la valeur d'un effort fourni pour la satisfaction qu'il procure et non pour la piasse qu'il apporte.

Cette auto-discipline, cet apprentissage de l'effort continu, de cette lutte quotidienne contre la paresse innée provoque chez l'athlète accompli un goût de la lutte dans l'adversité et dans l'épreuve qui contribuera à en faire un homme, un vrai, qui ne passera pas sa vie, dans un état de dépression nerveuse continue, comme c'est le cas aujourd'hui pour une grande partie de notre population.

Jean MARTIN,
Directeur de l'Athlétisme,
Commission municipale des Loisirs.

Une grande souscription "pop"

Les dirigeants du Pavillon Mgr St-Arnaud, centre de loisirs du Parc Pie XII à Trois-Rivières, viennent de lancer une grande souscription populaire en vue de procéder à des travaux d'aménagement du sous-sol de cet édifice.

Construit il y a quinze ans grâce à un généreux don de \$360.000 d'un philanthrope montréalais et aussi grâce à la généreuse participation des grandes industries de Trois-Rivières et du public trifluvien ce centre de loisir a joué et continue à jouer un rôle éminemment utile, dans la vie communautaire trifluvienne. Chaque semaine 2.500 personnes, jeunes et moins jeunes, fréquentent ce centre par excellence de loisirs, ce qui, sur une période de quinze ans, représente une masse de près de 2.000.000 de personnes.

On comprendra donc facilement qu'il faut trouver de nouveaux espaces pour répondre au besoin; entrepôt, atelier de réparation, locaux pour adolescents et adolescentes, salle de judo, karaté et yoga, salle de petits jeux, cinémathèque, ciné-club et atelier d'arts plastiques.

Le comité d'organisation de cette souscription populaire, Mmes Sabine Gingras, Liette Lamontagne, Gisèle

Cabana, Me Pierre Chagnon et naturellement le directeur-exécutif du Pavillon Mgr St-Arnaud et âme dirigeante de ce centre de loisirs, M. l'abbé Carmel Paquin, ne ménageront aucun effort pour atteindre l'objectif fixé. C'est ainsi par exemple que ce comité tentera d'obtenir une somme de \$25.000 de la part du gouvernement provincial. Incidemment ce montant paraît très réaliste lorsqu'on songe que le gouvernement a investi plusieurs centaines de milliers de dollars en fin de semaine dernière à Manseau uniquement pour assurer une certaine surveillance au festival "POP". Si le gouvernement du Québec est vraiment conscient du problème de la jeunesse, il n'hésitera sûrement pas à investir cette modeste somme, cela pour assurer des loisirs sains à une jeunesse affoquée de se dépenser.

Le Pavillon Mgr St-Arnaud n'est pas uniquement un lieu de rencontre et d'amusement pour la jeunesse mais aussi pour toute la population. Nous vivons actuellement dans une société où les loisirs occupent de plus en plus une place importante, cela en raison des heures de travail qui, elles, diminuent. Les travailleurs doivent donc meubler ces nouvelles heures de loi-

sirs par des occupations organisées.

Nos gouvernements ont grand intérêt à investir dans les loisirs car c'est encore là le meilleur placement. Cela coûte moins cher que de bâtir des prisons ou encore de mater des manifestations agressives.

La société elle-même a sa part de responsabilité. Les grandes entreprises y trouvent leur profit lorsqu'eux employés peuvent s'épanouir, voire se dévouer dans les loisirs organisés et planifiés.

Le Pavillon Mgr St-Arnaud qui incidemment est un organisme sans but lucratif mérite l'encouragement et l'aide de toute la population. C'est la première fois depuis sa fondation en 1955 que ses dirigeants vous tendent la main pour réaliser de nouveaux objectifs au service de la collectivité trifluvienne. Nous ne pouvons sûrement pas rester insensible à cet appel car il y va de notre propre intérêt, de celui de nos enfants, de cette jeunesse inquiète et insécure qui a besoin qu'on s'occupe d'elle.

Cette somme de \$75.000 dollars peut paraître énorme. Mais elle serait minime si chacun de nous acceptait de faire un petit effort.

Sylvie SAINT-AMANT

votre opinion

Une spécialité: les inondations

Notre grosse compagnie, l'Hydro-Québec, vient encore de réussir un exploit en provoquant une inondation spectaculaire. Elle est définitivement passée maître dans cet art de faire sortir le St-Maurice de son lit normal.

Et pourtant, la rivière St-Maurice passe pour être la mieux équipée au point de vue "barrages" pour faire face au problème de l'écoulement des eaux. Un personnel d'ingénieurs des plus compétents conduit les destinées de notre compagnie nationalisée, parmi eux des spécialistes en hydrométrie peuvent déterminer à un gallon près, le débit d'eau déversé à chaque seconde, à chacune des vannes des sept ou huit barrages du St-Maurice. Et pourtant nous n'avons jamais eu autant d'inondations que depuis ce jour où l'Hydro-Québec assure la gouverne de ce territoire. Chaque printemps sans y manquer une fois, les autorités de l'Hydro sont toujours surprises par la fonte rapide des neiges et des glaces. Et chaque printemps on doit ouvrir les vannes et provoquer par ce fait des inondations dévastatrices pour toute cette région baignée par le St-Maurice. A certains endroits, il y a une montée du niveau de la rivière allant jusqu'à dix-huit pieds.

De plus, à l'automne 1968, après trois semaines de pluies et de même cette année après dix jours d'averses dans le Haut-St-Maurice, l'Hydro-Québec ouvre grandes ses écluses et sème le désarroi chez la population riveraine du St-Maurice.

Où sont-ils les experts en hydrométrie? Où sont-ils les responsables? Cherchons-les, nous verrons avec quelle adresse et quel doigté on nous envoie de Charybde à Scylla, si bien qu'on a l'impression d'avoir affaire à un monstre sans tête. On se débarrasse de nous en donnant des raisons tout à fait ridicules, ou encore en nous disant que les ordres viennent de Montréal. Faudrait-il instituer une sorte d'Ombudsman, un protecteur du peuple, pour sauvegarder les intérêts de cette multitude de pauvres gens qui n'ont aucun recours contre cette machine presque infernale.

S'il y a des incompetents à quelque-endroit, qu'on s'en débarrasse... Si ce sont des irresponsables qu'on fasse le ménage, ça presse.

J'ajouterais à ceci, que ces inondations sont toujours provoquées pendant la nuit et sans jamais avertir qui que ce soit. Ce ne sont pourtant pas les moyens de communications qui manquent. Les postes de radio, la télévision peuvent rejoindre tout le monde dans un rien de temps, mais non, on fait un peu comme des enfants qui viennent d'accomplir un méfait, on se cache, et quand par la suite on est découvert: ce n'est pas de notre faute, ça dépend du Bon Dieu ça dépend de ci, de ça. A ce moment-là, la fameuse nationalisation de l'électricité nous laisse un goût quelque peu amer. Surtout si on songe qu'avec la défunte Shawinigan Water and Power, il n'y eut un tel désastre qu'une seule fois dans une période de quatre-vingt ans à ma connaissance: quant à l'Hydro, c'est deux fois par année. Il y a, je crois, une limite à ce dévergondage administratif, aussi nous demandons à nos gouvernants, les élus du peuple de voir à sauvegarder les intérêts de leurs commettants.

A bon entendre...Salut,

H.F. (Habitant Frustré)
Haut-St-Maurice
Rivière-au-Rat (Laviolette)

Pour adultes seulement

A la suite du désormais célèbre festival POP de Manseau et des commentaires de toutes sortes qu'il a suscités, je voudrais prendre la défense de la jeunesse qui, une fois de plus, est faussement accusée. En tant qu'éducateur, j'ai voulu constater comment se comporterait la jeunesse lors de cette manifestation.

A ma grande surprise, la jeunesse n'y était pas. Selon les évaluations que j'ai recueillies la moyenne d'âge des participants dépassait 20 ans. Les adolescents de 13 à 18 ans (la véritable jeunesse) de toutes évidences ne constituaient qu'environ 10 pour cent de la masse totale. Les quelques scènes de nudisme étaient-elles alors présentées par des adolescents? NON! Par des personnes dépassant la vingtaine. Les plus intéressées par ce

genre de spectacle faisaient-elles partie des 13-18 ans? NON! Elles faisaient partie de la classe dite adulte. Les vendeurs de drogues (douteuses) ressemblaient-ils à des camelots ou des livreurs? NON! C'était d'honnêtes marchands) entre 25 et 40 ans. Et pourtant la jeunesse devrait être là puisque c'est elle que l'on accuse à grands cris.

Où, elle devrait être là puisque le festival est organisé par des adultes conscients de leurs responsabilités face à une jeunesse qu'il faut aider, occuper, divertir (toujours de façon totalement désintéressée, \$\$\$). Elle devrait être là puisqu'un adulte, M. Jérôme Choquette, a émis un permis à cet effet, et qu'il est lui-même parent avec un autre adulte, actionnaire de l'Auguste compagnie du festival. Elle devrait être là puisque les adultes de tous les médias d'information ont risqué leur popularité: leur salaire! leur vie! pour vendre l'idée qu'ils croient sincèrement bonne. Elle devrait être là puisque d'autres adultes, de braves marchands, ont ouvert des RPM (restaurant à prix modiques) et qu'ils ont l'intention de verser les profits à un club de jeunes scientifiques??? Elle devrait être là puisque toute la société s'intéresse à elle et travail sans relâche pour son bien???

Malheureusement, la jeunesse n'est pas venue. Les organisateurs sont ruinés. Les marchands sont ruinés. Les (pushers) sont ruinés. La société est ruinée. Maudite jeunesse! Les quelques jeunes qui ont eu l'intelligence de venir se sont drogués (on ne sait pourquoi et comment) et ils ont violé une fille de quinze ans (on ne sait ni pourquoi ni comment). Maudite jeunesse!

Enfin j'ai la certitude que ce festival POP a été monté par des adultes, avec la complicité des adultes, et qu'il a été le "party" des adultes (petits bourgeois, pseudo-hippies).

La minorité des jeunes qui s'est laissée prendre par la publicité mensongère, a été radicalement exploitée et aujourd'hui c'est sur toute la jeunesse que la société des adultes veut jeter le blâme. Les jeunes seront toujours des drogués, des névrosés, des obsédés sexuels, des barbus, des cheveux longs, des sales etc... et les adultes s'en laveront toujours les mains.

André Fontaine,
922 Marguerite-Bourgeois,
Trois-Rivières.

Un lapsus du président Nixon cause tout un remue-ménage au procès de Charles Manson

LOS ANGELES — Dans l'enceinte du prétoire du tribunal de Los Angeles où se poursuit le procès de la "famille Manson", le lapsus du président Nixon à Denver n'a pas fini de faire user de la salive et de servir d'arguments aux défenseurs de Charles Manson, Susan Atkins, Leslie Van Houten, Patricia Krenwinkel et Linda Kasabian.

Des qu'il en a eu connaissance, lundi, l'un des avocats de la défense, Ronald Hughes, a déposé une motion demandant un non-lieu, soulignant que le président des Etats-Unis considérait d'ores et déjà Charles Manson comme un coupable direct ou indirect de huit meurtres prouvés que les co-accusés dans l'affaire des deux meurtres en série des nuits des 9 et 10 août 1969 dans deux quartiers résidentiels de Los Angeles ne pouvaient espérer obtenir un jugement équitable.

Le président du tribunal toutefois a eu vite fait de rejeter la motion de Ronald Hughes "sans préjudice". Ce qui implique, pour le moment, d'après la loi américaine, qu'une nouvelle motion en ce sens peut être redéposée sur le bureau du président du tribunal.

Un autre défenseur, Paul Fitzgerald a confirmé peu après que l'ensemble de la défense en déposerait une autre.

Il semble toutefois que le juge n'ait adopté cette attitude qu'afin d'avoir le temps d'obtenir le "texte complet de la déclaration présidentielle. Reste à savoir s'il se référera par la suite aux propos effectivement tenus aux journalistes par M. Nixon ou à la version telle qu'elle a été corrigée par M. Ronald Ziegler, porte-parole de la Maison Blanche, déclaration qui, alors, sera vraiment "officielle".

Il n'était certes pas dans l'intention du président Nixon - avocat de formation - de fournir ainsi des arguments à la défense des meurtriers de l'actrice Sharon Tate (épouse du metteur en scène Roman Polanski) et de six autres personnes. Au contraire. Il s'adressait aux journalistes avant d'aller présider, pendant deux heures, une conférence sur la nécessité de renforcer, sur l'ensemble du territoire américain, le respect de la loi, de l'ordre et de la justice. Les propos présidentiels, remis dans leur contexte, le prouvent. Mais par son lapsus, le président exprimait de vive voix ce que nombre de ses électeurs pensaient de la "famille de Charles Manson", à leurs yeux une bande de dévoyés illuminés, prêts à tout et drogués. La défense des accusés n'en tiendra sans doute pas compte et jusqu'à la fin du procès.

le nouvelliste

Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE (1967) Ltée
FONDÉ LE 30 OCTOBRE 1920 - TÉLÉPHONE: 376-2501



ABONNEMENT PAR LA POSTE:	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Au Cœur du Québec	18.00	10.00	6.00	2.50
OU IL N'Y A PAS livraison par camelot	30.00	16.00	9.00	4.00
Ailleurs au Canada et aux Etats-Unis	35.00	20.00	12.00	5.00

AGENCES DE PRESSE: Presse Canadienne, Agence France-Presse, Presse Associée, SERVICE DE PHOTO FAC SIMILE: Presse Canadienne, Presse Associée.

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement No. - 0745

La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour la publication de toutes dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuters, et de toutes informations qui originent de la salle de rédaction du Nouvelliste. Tous droits de reproduction des dépêches y compris celles de notre salle de rédaction sont réservés.

entre/voisins

● Après la séance du conseil de lundi soir, le maire P.A. Poirier de Victoriaville a fait part aux journalistes que le ministère des Transports et Communications avait donné feu vert pour la construction de l'aéroport régional des Bois-Francs. On procède donc actuellement à des demandes de soumissions pour la préparation des plans et devis. Les travaux doivent débuter cette année.

● La nouvelle étude Denault, Allard et Beaudet a obtenu l'assentiment du conseil de ville de Victoriaville pour l'incorporation de "Paracub des Voltigeurs Inc."

état. Il semblerait en effet que plusieurs systèmes d'aqueduc et d'égouts ne répondent plus aux exigences de 1970 et il en ressort qu'à chaque orage important des particuliers héritent d'une quantité d'eau dans leurs maisons. Le liers héritent d'une quantité d'eau dans leurs maisons. Le conseil de ville a pris connaissance d'un avis des propriétaires de l'édifice Piroli mentionnant qu'ils tiendraient la ville responsable de tous les dégâts qui surviendraient. Un résident de la rue Michel, M. Etienne Laliberté réclame pour sa part un montant de \$397 pour des dommages semblables.

● M. Clément Pépin a été nommé membre du bureau de révision de la ville de Victoriaville, en remplacement de M. Lucien Michaud.

● Après avoir fait une étude des diverses soumissions reçues, l'ingénieur de la ville de Victoriaville a recommandé aux édiles municipaux d'accorder à Lemay Construction un contrat au montant de \$15,437.35 pour l'exécution des travaux d'une partie d'aménagement du projet de la rue Des Forges. Gagné Excavation s'est par ailleurs vu octroyer un contrat pour des travaux d'aqueduc dans la rue Perreault.

● Une ville ne peut remettre à un contribuable un montant payé pour une taxe de locataire. C'est l'opinion qu'a donné l'aviseur légal de la ville de Victoriaville, Me Claude Pinard, à la suite d'une demande de Mme Yolande Dubois pour une réduction de taxe de locataire. On sait que la demanderesse dirigeait un commerce qui a été ravagé par un incendie.

● La ville de Victoriaville achètera au montant de \$18,000 des parties de lots appartenant à M. Paul-Gérard Poiras. Le terrain en question est situé en arrière de l'hôtel Manoir Victoria.

● Le conseil de ville de Victoriaville a adopté une résolution portant de \$100 à \$125 le salaire de base annuel des pompiers volontaires.

● M. Gaston Michaud entrera au service de la ville de Victoriaville comme mécanicien, à compter du 4 août 1970. L'ingénieur Audet a souligné que six demandes avaient été reçues pour cet emploi.

● Grâce à l'Association professionnelle des policiers et pompiers de Victoriaville, des centaines de jeunes ont pu assister gratuitement hier après-midi au spectacle de Midas et l'Oncle Pierre, qui était présenté au centre sportif Jean-Béliveau.



LE SYSTEME DE SUGGESTIONS de la compagnie Sylvania à Drummondville fonctionne à merveille, comme un système d'émulation chez les employés. C'est ainsi que M. Jean-Claude Daneault a mérité une récompense de \$288.43 pour une suggestion améliorant l'équipement

sur lequel il travaille dans le département photoflash. Sur la photo, de gauche à droite, M. Gilles Gaudreau, contre-maître du département, M. Jean-Claude Daneault, qui reçoit des mains de M. Fernand Girard gérant de l'usine son chèque.

Rapport mensuel à Nicolet

Les policiers ont mis "la pédale douce" - Me Smith

NICOLET (R.L.) — Les membres du conseil municipal ont constaté que ces derniers avaient mis "la pédale douce" pour employer l'expression du rapport mensuel des policiers maire-suppléant, Me Pierre Smith.

Un arrêt réglementaire sur la rue du Collège

SOREL (L.B.) — Le conseil municipal de Sorel vient de rétablir l'arrêt réglementaire sur la rue du Collège, à l'intersection de la rue Mgr Nadeau. Les automobilistes qui empruntent cette rue, qui relie le boulevard Fiset à l'école polyvalente Fernand Lefebvre, sont invités à prendre note de ce changement. L'arrêt avait été placé sur la rue Mgr Nadeau, mais devant

les plaintes des résidents de la rue du Collège, relativement aux excès de vitesse de certains automobilistes et des dangers d'accident, les autorités municipales ont décidé de le rétablir.

Par ailleurs, et pour les mêmes raisons un arrêt a été installé sur la rue Guévremont, à l'intersection de la rue Charlotte.

Le maire-suppléant, qui présidait la séance en l'absence du maire, M. Rémi Raiche, a laissé entendre que si les policiers avaient mis la pédale douce durant le mois de juillet au cours duquel s'est déroulé le fameux festival d'été, certains automobilistes n'ont pas mis la pédale douce.

Durant le mois de juillet, les membres de la force constabulaire de Nicolet ont distribué cinq billets pour excès de vitesse et six contraventions pour infraction au stationnement.

La lecture du rapport mensuel de juillet a fait l'objet de plusieurs autres commentaires et les membres du conseil ont décidé de s'informer du nombre d'heures que le radar, acheté au coût de \$2,000 environ, a servi pour exercer un contrôle sur la vitesse.

Rapport mensuel des activités

Le travail de prévention des policiers donne de bons résultats à Drummondville-Sud

DRUMMONDVILLE (P.M.)

— Dans son rapport mensuel, la sûreté municipale de Drummondville-Sud rapporte qu'au chapitre de ses activités, elle a dû effectuer 430 sorties sur les autos-patrouille, pour un total de 6,873 milles parcourus en sillonnant les rues de la ville pour assurer la protection des citoyens. Ces sorties n'ont pas été vaines puisque 112 billets de vitesse ont été distribués, rapportant à la municipalité une somme de \$3,938.30; de plus, 242 personnes ont été condamnées à l'amende et aux frais.

Au cours du mois de juillet, sept plaintes de vols ont été enregistrées au poste de police, et ces vols ont rapporté à leurs auteurs un montant total de \$1,839. De ce nombre de vols, un seul toutefois a été commis avec effraction. De plus, trois plaintes de vandalisme ont été signalées dont deux à des écoles et une

sur un terrain privé.

Au chapitre des accidents de la circulation, 12 collisions se sont produites causant des dommages matériels pour un montant de \$5,060; deux blessés seulement ont été signalés de ce nombre d'accidents. Il s'agit de Rocky Dubois, âgé de 17 ans, de St-Nicéphore et Doris Noris, âgée de 16 ans, de Roxton Falls, mais leurs blessures n'étaient pas des plus graves.

Le département des incendies a dû effectuer quatre sorties au cours du mois pour répondre à des alertes de feu qui ont fait pour un total de \$18,010 de dommages. Les victimes de ces incendies sont M. Germain Dubé, de la rue St-Aimé, dont la bouche à été complètement ravagée par les flammes; M. Cusson, qui est entrepreneur en construction et dont un hangar a été consumé; la maison de M. Arthur Tousignant de la rue La-

lande a subi de lourds dommages à la suite d'un feu qui s'était déclaré dans la cuisine, et finalement un entrepôt appartenant à M. Normand Cusson a été la proie des flammes au cours du mois de juillet.

Le travail de prévention mis de l'avant par la force constabulaire de Drummondville-Sud se continue de plus belle et semble obtenir des résultats concluants sur la diminution des accidents, en diminuant les risques d'en avoir. C'est ainsi que les policiers ont fait au cours du mois, quelque 88 sorties de surveillance sur le radar, alors que 48 autres sorties avaient pour but de faire de la surveillance aux feux rouges et aux arrêts obligatoires. Cette tactique qui dure depuis quelques mois permet de constater une diminution considérable des accidents et même des billets d'infraction...

Problème du transport en commun

Les conseils municipaux refusent des subventions au comité CADRES

SOREL (L.B.) — Le comité CADRES de la Société Saint-Jean-Baptiste s'est adressé aux conseils municipaux de Sorel et de Tracy, afin d'obtenir des octrois pour procéder à l'étude du problème du transport en commun dans la région de Sorel. Les deux conseils municipaux ont refusé, soumettant qu'ils ne pouvaient endosser financièrement le coût de ce projet.

On sait que CADRES a formé le printemps dernier un comité pour étudier le problème du transport en commun dans les villes de Sorel, Tracy, Saint-Jo-

seph de Sorel, et les municipalités de Saint-Pierre et Ste-Anne de Sorel. Une première réunion des membres de ce comité a permis d'établir que seule la ville de Saint-Joseph de Sorel disposait actuellement d'un service d'autobus adéquat. Certains secteurs des villes de Sorel et de Tracy bénéficient actuellement d'un service très restreint, qui ne donne pas satisfaction. Quant au service accordé à Sainte-Anne et Saint-Pierre de Sorel, il ne répond pas aux besoins.

Chaque municipalité compte

deux représentants sur le comité formé de dix membres, qui doivent d'ici la prochaine réunion faire un relevé de la population de leur localité et une description aussi détaillée que possible du service de transport en commun dont les contribuables bénéficient actuellement. A l'aide de ces études, le comité veut en venir à trouver des solutions pour améliorer le système de transport en commun dans la région de Sorel.

Le comité est présidé par M. Antoine Langlais, conseiller de Tracy.

Simpsons-Sears

LIVRAISON IMMÉDIATE
Dites simplement: portez-le à mon compte

LA VENTE SE TERMINE
SAMEDI 8 AOÛT à 5h.00 P.M.

TENTES REMORQUES

25% DE RABAIS

PNEUS ALL STATE
Épargnez jusqu'à 35%
Noirs \$16⁸⁸ Blancs \$18⁸⁸

STÉRÉOS CONSOLE
RABAIS JUSQU'À 25%

Épargnez jusqu'à 20%
LAVEUSES, SÈCHEUSES, CUISINIÈRES,
LESSIVEUSES, SÈCHEUSES,
CONGÉLATEURS.

Épargnez jusqu'à 25%
LAVEUSE DE VAISSELLE, RÉFRIGÉRATEURS,
APPAREILS DE CLIMATISATION

TÉLÉVISEURS
MODÈLES PORTATIF OU A CONSOLE
Noir et blanc ou couleur.

Épargnez jusqu'à 25%

Simpsons-Sears

VENTE

D'ENTREPOT

3 JOURS SEULEMENT

JEUDI-VENDREDI-SAMEDI

Magasinez à bonne heure pour un meilleur choix

LA VENTE COMMENCE JEUDI 10h.00 PRÉCISES

Des voyages de camions remplis de marchandises de surplus... fin de ligne... légèrement souillées ou égratignées... expédiées de nos entrepôts de Toronto à une fraction seulement du prix marqué dans nos catalogues.

CARNAVAL DE TAPIS

Choix de 200 moquettes de chambre 1/3 à 1/2 de
Toute grandeur et toute couleur RÉDUCTION

"COMPRENANT UNE GRANDE SÉLECTION DE TAPIS HARDING"

LINOLÉUM JUSQU'À 50% de réduction

CARPETTES \$2⁹⁹
2' x 3' — Seulement 200

Aucun comptant
— requis —

DITES SIMPLEMENT: "CHARGEZ-LE !" SATISFACTION OU ARGENT REMIS SERVEZ-VOUS DE VOTRE COMPTE TOUTE FIN.

Ouvert jeudi, vendredi de 10h.00 a.m. à 9h.00 p.m. - Samedi de 10h.00 a.m. à 5h.00 p.m.

en province



CE CHIEN S'EST ECHAPPE d'un chenil de Saint-Louis-de-France, en quête de victuailles, mais sa recherche semble infructueuse. (Photo Roland Lemire)

A la suite de la découverte d'un chenil et de chiens morts

Deux personnes de Saint-Louis-de-France devront comparaître en cour en rapport avec la loi de protection des animaux

par Pierre BELLEMAIRE

TROIS-RIVIERES — Un homme et une femme, Marcel Provencier et Jacqueline Brisebois, devront comparaître devant le juge Léon Girard en rapport avec la loi de la protection des animaux. Quelque 25 animaux ont été trouvés dans un chenil à Saint-Louis-de-France, souffrant de faim et de soif. Trois chiens étaient déjà morts.

Une scène d'après-guerre — Les bêtes qui ont survécu faisaient extrêmement pitié à voir. On ne leur avait donné ni nourriture ni eau depuis 5 ou 6 jours. Ils étaient pour la plupart allongés dans leur cage, dont l'espace était trop restreint, étouffés par la chaleur intense, puisque le thermomètre indiquait 90 degrés.

Le spectacle qui s'offrait à nos yeux faisait penser à un camp de concentration ou même à un champ de bataille de la dernière guerre, où vient d'avoir lieu un terrifiant bombardement.

Appel à la Sûreté du Québec

Trois chiens, plus robustes que les autres, ont heureusement réussi à se libérer. C'est un de ceux-ci, soit un boxer, qui a déclenché l'alarme.

Il s'est dirigé en trombe vers une maison avoisinante du chenil pour y solliciter de la nourriture et de l'eau. Le chien était si faible qu'il ne montrait aucun signe de méchanceté, contrairement à ce que l'on pourrait penser.

Les bons samaritains lui ont fourni de la viande et ont étanché sa soif à l'aide d'une pinte d'eau.

Après quoi, ils mandèrent sur les lieux les agents de la Sûreté du Québec. On a ensuite fait appel aux membres de la société protectrice des animaux du bureau de Montréal, MM. Alain Perron et Marcel Charbonneau.

Trois chiens sont morts

M. Alain Perron, chef inspecteur de la SPCA de Montréal, requerra immédiatement l'aide de deux médecins-vétérinaires trifluviens, en la personne du docteur André Pelletier et du docteur Denis Dery.

Le triste bilan de cette affaire se lit comme suit: 3 bêtes ont succombé et les autres deshydratées et "sous-alimentées". Les carcasses des cadavres étaient dans un état de décomposition avancée et constituaient une véritable plaie pour les conditions hygiéniques.

Sans plus tarder, MM. Perron et Charbonneau expédièrent les pauvres bêtes dans une institution pour animaux de la Métropole. De nombreux soins leur furent prodigués: une diète bienfaisante leur a été assignée.

Deux d'entre eux sont profondément atteints, mais les experts fondent un bon espoir de les sauver.

Par la suite, M. Perron nous a déclaré que les misérables animaux ne buvaient pas l'eau, mais ils la "mangeaient", à la vue de leur bol. Il a ensuite formulé le commentaire suivant: "Je trouve cela tout simplement écoeurant".

Mandat de perquisition

Un mandat de perquisition a été levé, hier, contre Mlle Brisebois et M. Provencier. Ils devront comparaître jeudi le 6

août devant le juge Léon Girard, à Trois-Rivières.

Cependant, les trois carcasses de chiens sont congelées à la morgue de Montréal et lundi prochain, ils seront transportés au collège des médecins-vétérinaires de St-Hyacinthe pour fin d'autopsie.

M. Perron nous a livré ce

message: "Gare aux autres chenils de la région. Si nous constatons encore de telles atrocités, nous saurons y remédier de façon catégorique". Notons qu'un citoyen de Washington, aux Etats-Unis, purge actuellement une peine de 270 jours d'emprisonnement pour avoir ébouillanti son chien.

Il faut impliquer les parents dans la pédagogie scolaire

MONTREAL (PC) — Il faut "impliquer carrément les parents dans la pédagogie scolaire" en prévision du "jour où les professeurs ne seront plus les fonctionnaires responsables de l'éducation des jeunes comme d'autres sont occupés à la bonne marche de l'économie ou de la voirie", a déclaré lundi M. Fernand Dumont, directeur de l'Institut supérieur des sciences humaines à l'Université Laval.

Portant la parole devant les délégués de l'Union mondiale des enseignants catholiques réunis à Montréal pour leur septième congrès annuel, M. Dumont a souligné que la tâche de l'éducateur chrétien ne doit pas être discutée séparément de celle de l'éducateur contemporain en général.

Notant qu'il "sera de plus en plus difficile pour l'enseignement scolaire de se tenir à l'écart des grands débats idéologiques", le conférencier a conclu: "Ou bien l'école, le collège,

l'université contribueront à donner forme au milieu plus vaste et aux projets de développement social, ou bien ils se désintègreront: eux-mêmes à l'image de l'environnement."

Liberté

D'autre part, M. Raymond Laliberté, président de la Corporation des enseignants du Québec, a affirmé devant les délégués que l'Eglise catholique avait perdu presque toute son emprise sur le système scolaire de la province.

Rappelant que l'Eglise avait dominé l'éducation québécoise jusqu'en 1963, environ, il a ajouté: "Le seul fait que l'Eglise s'efforce de maintenir dans les écoles le concept de la foi catholique indique qu'elle perd rapidement le contrôle des écoles."

Le congrès se déroule dans ses quatre langues officielles de l'Union, soit le français, l'anglais, l'espagnol et l'allemand.

Le ministre Saint-Pierre prendra des mesures pour régler le problème des enseignants sans emploi

QUEBEC (PC) — Le ministre de l'Education, M. Guy Saint-Pierre, va prendre une série de mesures en vue d'apporter une solution au problème des enseignants qui n'ont pas

Si la foule était devenue incontrôlable

La loi de l'émeute aurait pu être proclamée à Manseau

QUEBEC (PC) — Les autorités gouvernementales du Québec gardaient dans leur manche l'autorité de la proclamation de la Loi de l'émeute si la foule était devenue incontrôlable au festival "pop" de Manseau.

C'est la déclaration qu'a faite à un journaliste du quotidien québécois Le Soleil, le maire de Manseau, M. Paul Dionne.

Le premier magistrat a précisé que le coordonnateur des services d'hygiène et de santé pour le festival "pop" de Manseau, M. Raymond Gendron, lui avait suggéré d'"apprendre le texte de la loi martiale par cœur". Cette recommandation avait été faite à M. Dionne

mercredi, deux jours avant le festival, à l'occasion d'une réunion des divers responsables gouvernementaux, à Manseau même.

La Loi de l'émeute interdit notamment tout rassemblement de plus de 4 personnes, oblige toute personne à circuler et donne aux policiers le droit d'arrêter toute personne sans explication.

Cette éventualité ne devait toutefois pas se présenter au cours du week-end puisque le festival "pop" n'a réuni tout au plus que 7.000 personnes alors que les organisateurs de la manifestation en attendaient 50.000. De plus, la foule s'est avérée somme toute fort contrôlable.

encore pu trouver un emploi. C'est ce qu'a déclaré lundi un porte-parole du ministère de l'Education, précisant que la principale de ces mesures vise à remplacer graduellement, par des professeurs qualifiés avec le concours des commissions scolaires, les quelque 4.000 enseignants "non qualifiés" qui ont un emploi.

Le ministère met par ailleurs en doute qu'il y ait actuellement quelque 1.500 enseignants qui n'aient pu se trouver un emploi pour septembre, ceci à la lumière du rapport Hout qui estime ce nombre à environ 500.

De plus, même si depuis deux semaines on incite fortement les enseignants sans emploi à s'inscrire au Bureau de placement des instituteurs, seulement 250 se sont présentés jusqu'à maintenant.

Autres mesures

Parmi les autres mesures en

vue de solutionner le problème des enseignants sans emploi, il y aura l'abandon des mesures d'incitation pour que les étudiants se dirigent vers l'enseignement afin de réduire le nombre de nouveaux enseignants au cours des prochaines années.

Quant à la suggestion des enseignants sans emploi d'abaisser le rapport maître-élèves dans les écoles, M. Saint-Pierre ne croit pas que cela soit possible pour l'instant, car le rapport maître-élèves est actuellement plus bas au Québec que presque partout ailleurs.

Admettant une diminution moyenne d'un élève par professeur au secondaire et au primaire, cela entraînerait une dépense additionnelle de \$25 millions, selon le ministre de l'Education.

Présentement, selon la convention collective provinciale des enseignants, les rapports maître-élèves sont de 1-40 à la maternelle, 1-27 à l'élémentaire, 1-17 au secondaire.

Québec en bref

Chien mangé par les "poppeux"

MANSEAU — Un homme non identifié, après s'être plaint à la police que son chien était disparu au cours du week-end, a appris que des visiteurs affamés, au Festival Pop, avaient tout simplement mangé l'animal. Un officier a déclaré au citoyen éploré qu'il était inutile de chercher son chien plus longtemps, car il n'existait plus. La police a retrouvé, lundi, la carcasse de la bête, calcinée, dans un tas d'immondices, après le départ des amateurs de rock.

L'Eglise a perdu le contrôle qu'elle exerçait sur le système scolaire

MONTREAL — Le président de la corporation des Enseignants du Québec, M. Raymond Laliberté, a déclaré hier que l'Eglise catholique avait perdu la presque totalité du contrôle qu'elle exerçait autrefois sur le système scolaire de la province. M. Laliberté a souligné que l'Eglise ne décidait plus de l'orientation des études dans les écoles catholiques du Québec. Il a ajouté que le fait que l'Eglise doive lutter pour préserver le concept de la foi catholique dans les écoles démontre bien à quel point elle perdait le contrôle qu'elle avait encore il y a cinq ans.

La Domtar congédiera 200 bûcherons

LEBEL-SUR-QUEVILLON — La compagnie Domtar a annoncé lundi qu'elle congédiera 200 bûcherons, jeudi, par suite du débrayage de 320 travailleurs à sa propriété de Lebel-sur-Quévillon. Les papetiers ont quitté leur travail, lundi, pour appuyer leur revendications en vue de la conclusion d'une nouvelle convention de travail. Les syndiqués réclament une hausse de salaire de 96 cents l'heure répartie sur deux ans.

Les employés de la compagnie Domtar se sont joints aux 900 autres papetiers en grève au Québec. La compagnie a offert une hausse de salaire de 53 cents répartie sur deux ans. Le salaire horaire de base des papetiers est de \$2,98.

Pierre Boucher capturé à Montréal

MONTREAL (PC) — Pierre Boucher, âgé de 25 ans, qui s'était évadé il y a quatre mois de l'Institut Leclerc, a été capturé lundi par la Sûreté municipale de Montréal. Boucher, qui avait une peine de 16 ans pour vol à main armée, entente criminelle et possession d'une arme offensive, s'était évadé des barreaux de sa cellule du quatrième étage et en se glissant au sol à l'aide d'une "corde" de draps noués. L'Institut Leclerc, une prison à sécurité moyenne, fait partie du pénitencier de St-Vincent-de-Paul à Laval, en banlieue de Montréal.

Les omnipraticiens sont prêts

MONTREAL (PC) — S'il n'en tenait qu'aux omnipraticiens, nous aurions l'assurance-maladie au 1er septembre, a déclaré lundi le Dr Gérard Hamel, président de la Fédération des omnipraticiens du Québec, à l'issue d'une rencontre des membres de son bureau avec le ministre de la Santé, M. Claude Castonguay. "Nous avons décidé de ne pas nous battre avant de tenter de nous entendre, a-t-il ajouté, et nous entendons épuiser tous les moyens avant d'envoyer d'autres mesures. Je peux dire que nous négocions sérieusement avec le gouvernement. Mais ce sont des négociations très difficiles et le gouvernement n'a pas l'intention de nous faire la partie facile". Rappelant d'autre part que les groupes en présence avaient convenu de ne pas faire de déclarations publiques avant d'en aviser les autres, le Dr Hamel a dit qu'il avait bon espoir que le gouvernement respecte cette entente.

MARCHE ST-ALEXIS

A QUELQUES MINUTES DU CAP ET DE TROIS-RIVIERES • TOUJOURS DE LA VIANDE FRAICHE, PREMIERE QUALITE A DES PRIX IMBATTABLES



FERNAND BENOIT, propriétaire



BOEUF DE L'OUEST

STEAK "Minute" 99¢ LB

BOEUF en CUBES 79¢ LB

BOEUF HACHÉ 3 LB \$1 25

T-BONE STEAK EXTRA SPECIAL LB \$1 19

LARD

CHOPS de lard 79¢ LB

SAUCISSE LARD ET BOEUF 3 LB \$1 00

FOIE DE VEAU Champs, de choix EXTRA SPECIAL LB 49¢

RÔTI DE VEAU DESOSSÉ, ROULÉ LB 79¢

RÔTI

de lard dans le filet 79¢ LB

79¢ LB

49¢ LB

79¢ LB

JAMBON

JAMBON PICNIC 5 à 6 lb LB 43¢

"EGG ROLL" 3/29¢

PAIN 20 ONCES 16¢

OEUFs Catégorie "A" Grosseur gros Douzaine 55¢

FRUITS ET LÉGUMES

CONCOMBRES 4/25¢

CAROTTES 5 LB 39¢

PATATES NOUVELLES 25 LB \$1 39

POULET 5 à 6 lb LB 49¢

VACANCES ANNUELLES: VEUILLEZ PRENDRE AVIS QUE NOTRE MAGASIN SERA FERMÉ DU 17 AOUT AU 31 AOUT PROCHAIN.

FERNAND BENOIT, prop.
880, boul. St-Alexis
St-Louis-de-France, Qué.
Tél.: 378-1732

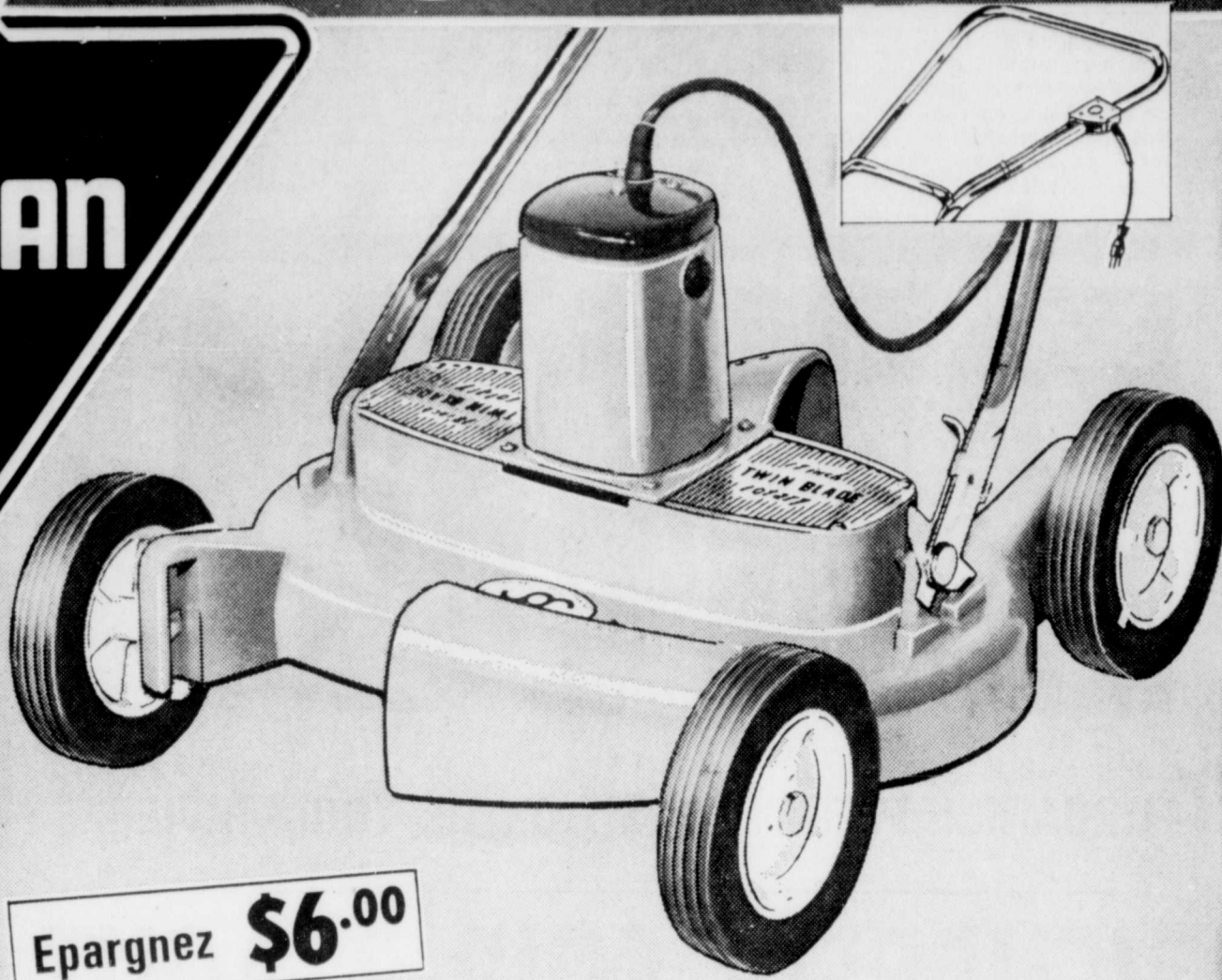
LIQUIDATION de TONDEUSES

Rabais: \$5.00 à \$12.00



Epargnez \$7.00

CANADIAN
TIRE



Epargnez \$6.00

BRIGGS et STRATTON 4 TEMPS

Lawn-Master 18" 3-C.V. 57.95
REG. \$64.95

- Démarreur à bobine
- Contrôle au cadran
- Lame à moyeu "Shearmatic"
- Guidon en U
- Simili pneus de 6"
- Engin blanc, tablier Cyclone vert

LAWN-MASTER 20" \$62.95
Rég.: \$69.95

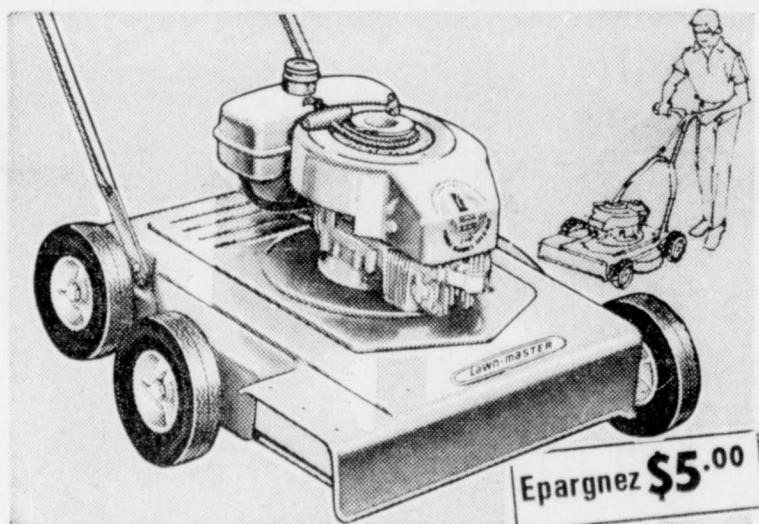
LAWN-MASTER 22" \$71.95
3 1/2 c.v. - Rég.: \$79.95

LAME DOUBLE, MOTEUR 1 1/2 C.V.

Lawn-Master électrique 53.95
REG. \$59.95

- Lame double de 9"
- Guidon chromé basculant pour la coupe de retour
- 5 hauteurs de coupe
- Roues de 6 pouces
- 2 rejets
- Fabriquée par Sunbeam
- Prix de vente, moins rallonge...

Si vous n'avez pas essayé le pouvoir silencieux d'une tondeuse électrique: c'est le temps de le faire et d'obtenir en même temps une épargne de \$6.00 tout en coupant le gazon à la manière facile.



Epargnez \$5.00

ENGIN 2 TEMPS 3 C.V. TECUMSEH

Lawn-Master 18" - Rég.: \$47.95

Tondez votre pelouse à prix coupé! Démarrage rapide à bobine. Bougie à l'épreuve de la poussière et de l'humidité. Hauteur de coupe ajustable. Roulement facile sur simili-pneus. Guidon chromé. Email cuit jaune et blanc.

42.95



Epargnez \$5.89

BRIGGS et STRATTON 4 TEMPS

Tondeuse spéciale 19" à 3 c.v.

Lorsque ce géant a fait son apparition au prix de \$57.88, on l'achetait rapidement! Offert maintenant au prix extra spécial! Vilebrequin garanti 5 ans. Roues de 6". Guidon tubulaire en acier. Engin blanc et tablier rouge.

51.99

Nouvelles tondeuses puissantes de C.G.E.

LAME SIMPLE DE 18" ET DOUBLE REJET.
18" Lawn-Mower

57.88
REG. \$64.88

Epargnez du temps et de l'argent sur ce modèle. Commutateur à bascule. Tablier en acier. Roues de 6". Moteur de 8 amp. (moins la rallonge)

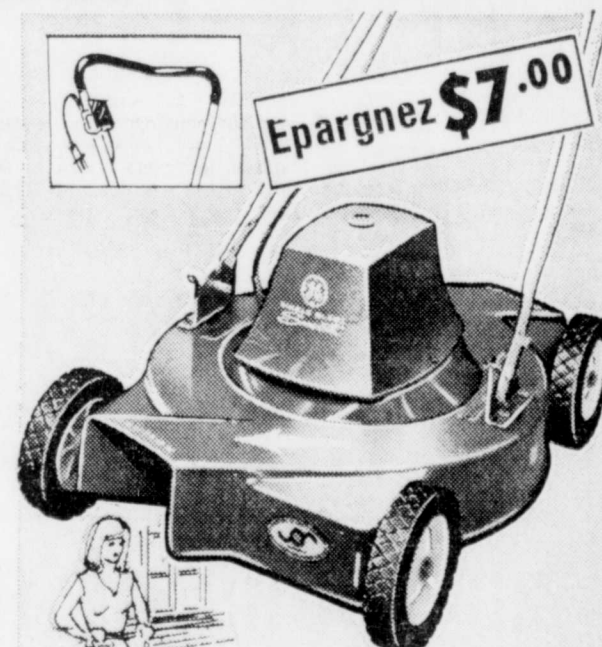
18" DE LUXE À LAME SIMPLE
Tondeuse C.G.E.

75.98
REG. \$84.98

Rapide mécanisme de démarrage à bouton-poussoir, hauteur de coupe à ajustement automatique. Manche repliant avec crochets à rallonge. Pneus blancs. Tablier en acier. (moins la rallonge)

Tondeuse électrique C.G.E. 18" 1 1/4 c.v. à rejet simple. Commutateur automatique. Rég.: \$79.95 (moins la rallonge)

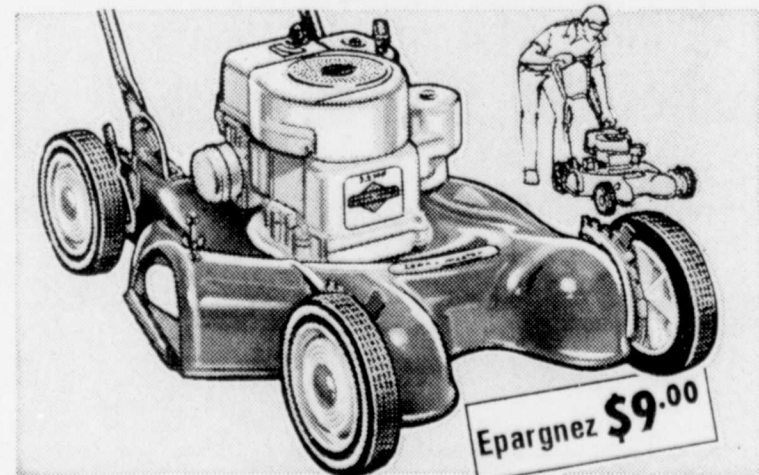
79.98
71.95



Epargnez \$7.00



Epargnez \$9.00



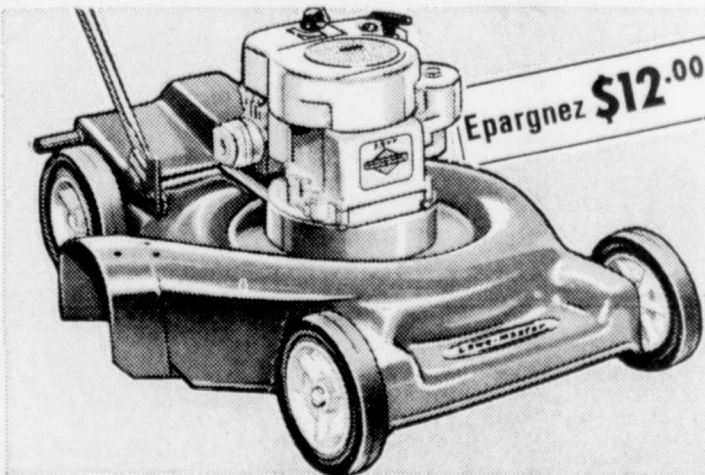
Epargnez \$9.00

BRIGGS et STRATTON 4 TEMPS 3 1/2 C.V.

Lawn-Master Deluxe 19"

Epargnez \$9.00 sur cette superbe tondeuse munie d'un démarrage "Easy-Spin". Contrôle à cadran et étrangleur. Hauteur de coupe ajustable du bout des doigts. Roues de 7" auto-lubrifiées. Guidon chromé. Garanti de 5 ans sur vilebrequin.

75.95
REG. \$84.95



Epargnez \$12.00

BRIGGS et STRATTON 4 TEMPS 3 1/2 C.V.

22" Auto-motrice

Une réduction de \$12.00 dans le prix de cette grosse machine de luxe qui avance d'elle-même! Démarrage vertical facile. Tablier cyclone en acier. Guidon en U qui se replie.

99.95
REG. \$111.95

Spécial en quantité limitée

Nous vous suggérons de magasiner à bonne heure afin de vous ménager les meilleurs choix.



CANADIAN TIRE
MAGASIN ASSOCIÉ

STATIONNEMENT GRATUIT
ENTRÉE RUE BONAVENTURE

EXTRA
COUPON BONI
sur vente au comptant

Coin Laviolette et Notre-Dame à Trois-Rivières 375-1675
777, 4e Rue à Shawinigan 536-5641

CHARGEX

Au tournoi junior de Princeville... Sylvie Morin gagne le féminin

Boucher, gagnant du simple masculin

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Une trentaine de concurrents, garçons et filles, ont pris part au tournoi de tennis junior organisé à Princeville d'une durée de trois jours. Le simple masculin a été gagné par Gaëtan Boucher; on sait que Gaëtan s'est acquis une grande renommée en contribuant dans une large mesure à la victoire des Pee-Wee-Caravelles qui

ont remporté le grand championnat lors du grand tournoi international de Québec en 1969.

Par ce nouveau succès, dans un autre domaine celui-là, Gaëtan prouve qu'il sait manier la raquette de tennis aussi bien que le bâton de hockey. Pour sa part, Sylvie Morin a remporté les honneurs dans le simple féminin au tournoi local de tennis junior.

Quant au double mixte, il a

été gagné par Richard Couture et Sylvie Pellerin.

Heureuse expérience

Pour la plupart des jeunes de 16 ans et moins qui s'étaient inscrits pour cette compétition, il s'agissait de leur première expérience dans un tournoi.

Une telle expérience est très formatrice car elle a permis aux concurrents de faire valoir leurs talents devant un public, souligne Alain Bilodeau promoteur du tournoi. Les quatre ga-

gnants ont reçu chacun un trophée, don généreux de maisons d'affaires locales qu'Alain Bilodeau remercie sincèrement ainsi que tous les jeunes qui ont pris part à cette première compétition de 1970 sur les courts de tennis de Princeville.

Un omnium

Les amateurs de Princeville peuvent s'inscrire immédiatement pour un omnium en organisation. Cet omnium sera présenté dans une quinzaine de

jours et la date de l'inauguration sera annoncée prochainement. Ce sera une occasion pour ceux qui sont à l'œuvre depuis plusieurs années au tennis de se mesurer avec d'autres qui en sont à leurs débuts fait remarquer le responsable de l'organisation de cet omnium.

Fin des cours

Durant juillet des cours ont été donnés à tous les intéressés au sport du tennis à Princeville.

Ces cours ont maintenant pris fin et ceux qui en ont profité s'entraînent pour mettre en pratique les instructions reçues lors des leçons. Une séance de révision est prévue en août afin de constater les progrès accomplis.

La façon de tenir une raquette, de lancer une balle et les règlements à observer étaient les principaux éléments enseignés à ceux qui ont suivi les cours.



L'ASSOCIATION DES NAGEURS AMATEURS de Nicolet, organisme dont le principal objectif est de promouvoir la sécurité aquatique, s'est réunie à quelques occasions depuis sa fondation et a rencontré entre autres l'OLN et un conseiller municipal. Sur la photo, de gauche à droite, MM. Louis Caron, président de l'association; Guy Bourdon, directeur de

l'OLN, Yves Hébert, président de l'Oeuvre des loisirs de Nicolet; Mlle Lise Turgeon, secrétaire-trésorière de l'ANAN; M. Claude Demers, et Mme Guy Châtillon, de l'association des nageurs amateurs. Debout, MM. Jean-Marie Dufresne, fondateur de l'ANAN et Marc-Aurèle Gaudreault, conseiller municipal responsable des loisirs. (Photo Pierre Wibaut)

Pour la sécurité aquatique

Une Association pour les nageurs amateurs à Nicolet

NICOLET — Un groupe de citoyens de Nicolet et de la région viennent de fonder l'Association des nageurs amateurs de Nicolet, dont le principal objectif est de promouvoir la sécurité aquatique. Cette association est affiliée à l'Oeuvre des loisirs de Nicolet.

L'association a été officiellement reconnue au cours d'une réunion groupant le président de l'Oeuvre des loisirs, M. Yves Hébert, M. Guy Bourdon, directeur, un représentant des autorités municipales de Nicolet, M. Marc Gaudreault et le Conseil d'administration de l'association. Celui-ci est composé de MM. Louis Caron, président, Claude Demers, secrétaire, et des directeurs suivants: M. Luc Jacques, Mme Guy Châtillon et Mlle Lise Turgeon.

La nouvelle association a immédiatement entrepris sa campagne de recrutement et un noyau d'environ vingt-cinq membres a déjà été formé. Les cadres de l'organisme sont ouverts à toutes les personnes que les questions de sécurité aquatique intéressent. L'association a retenu les services d'un maître-nageur et elle dispense déjà des cours de natation aux adultes. En plus de ces cours, l'ANAN organisera des séances de démonstration de respiration artificielle et de premiers soins aux victimes de l'onde.

Les personnes qui sont intéressées à joindre les rangs de l'association peuvent communiquer avec l'un ou l'autre membre du conseil d'administration ou avec le personnel de l'Oeuvre des loisirs de Nicolet.



LA REGION DE SOREL sera bien représentée à la compétition de tennis prévue dans les cadres des Jeux du Québec. Ci-dessus de gauche à droite Mario De Guise, superviseur des Sports, Milles Marie Lequin, Colette Thibault, Louise Mar-

tel, M. Georges Lalancette, maire-adjoint, Roger Salvail, responsable des Jeux du Québec à Sorel, Milles Denise Poirier, Johanne Carpentier, Diane Gervais et M. Bernard Turcotte directeur du Service de la Récréation à Sorel.

Au tennis

Sorel aura son équipe dans les cadres des Jeux du Québec

SOREL (L.B.) — Dans les cadres des Jeux du Québec, avait lieu récemment la compétition de Tennis pour trouver les meilleurs joueurs de la région du grand Sorel.

Les catégories inscrites pour filles et garçons étaient 18 ans et moins et 16 ans et moins. Les finalistes étaient choisis et en plus les deux (2) joueurs dans chacune des catégories ayant le plus impressionné dans la compétition. Donc, les quatre meilleurs joueurs de chacune des catégories iront représenter la région du grand Sorel, dans une compétition qui réunira les meilleurs joueurs de la région de Richelieu-Yamaska. Les gagnants de ce tournoi iront représenter la région de Richelieu-Yamaska entre le 22 et le 28 août dans la région de Montréal.

16 ans et moins (filles)

Lucie Martel (gagnante)
Johanne Carpentier
Gigi Taillon

16 ans et moins (garçons)

Pierre Doyon (gagnant)
Michel St-Germain
Jean-Pierre Auger
Gilles St-Germain

18 ans et moins (filles)

Colette Thibault (gagnante)
Marie Lequin
Denise Poirier
18 ans et moins (garçons)
Claude Gauthier (gagnant)
Claude Ethier
Richard Demers
Luc Lebel

A Sorel

Balle-lente féminine

pl cs app moy.

Johanne Thérout	12	32	50	.640
St-Gabriel				
Monique Leduc	12	25	40	.625
St-Pierre				
Ghyslaine Niquette	11	24	40	.600
St-Pierre				
Solange Gravel	12	28	40	.583
Notre-Dame				
Johanne Chalfoux	11	26	48	.541
St-Maxime				
Constance Thérout	12	24	48	.500
St-Maxime				
Monique Gadbois	10	16	32	.500
St-Maxime				
Chantal Bouchard	8	11	24	.458
St-Pierre				
Nicole Lafleur	12	22	48	.458
St-Maxime				
France Charron	8	14	32	.438
Notre-Dame				

Classement

pg pp tot. moy.

St-Maxime	11	1	22	.458
St-Pierre	6	6	12	.345
St-Gabriel	4	8	8	.340
Notre-Dame	2	10	4	.324

Circuit Forano à Plessisville

Six parties étaient au programme la semaine dernière dans la ligue de balle molle Forano.

Dans la première partie de la semaine disputée le 27 juillet, les Expos ont infligé un revers de 11 à 10 au Dion et Frère. L'étoile de la partie a été Ben Barthell qui a réussi 2 en 4, dont un grand chelem. Pour sa part Fernand Daigle a fait produire 3 points à l'aide d'un double alors que tous les coussins étaient occupés. Pour le Dion et Frère, Marcel Guay a frappé 3 en 4, dont son 8e circuit de la saison.

Dans une 2e partie à l'affiche, le Motoparts a eu raison des Braves par le compte de 13 à 6. Pour le Motoparts, André Côté, Luc Morissette et Jacques Beaudoin ont réussi 3 en 4. Dans la première partie à l'affiche le 27 juillet, le Manoir a hérité d'une victoire automatique puisque les Braves n'ont pas présenté assez de joueurs sur le terrain. Dans l'autre partie, les Orioles se sont fait massacrer par le pointage de 24 à 7 aux mains du Dion et Frère.

Pour les vainqueurs, Jacques Labrie a réussi ses 6e et 7e coups de circuit de la saison. Ont aussi frappé des circuits Michel Guimond (2), Réjean Gosselin et Marcel Guay (1). Pour Guay c'était son 9e cette saison.

Dans une 1ère partie disputée le 29 juillet, les Orioles se sont une fois de plus inclinés par le compte de 9 à 0 devant le Motoparts. Yvon Beland qui a officié un très bon match au monticule a été aidé par Jacques Beaudoin qui a réussi un grand chelem et Roland Provencher avec 3 en 3.

La deuxième partie au programme s'est terminée par le compte de 8 à 4 en faveur du Manoir Plessis sur les Expos. Pour les gagnants, Yvon Pinette a réussi un circuit et Gaby Michaud 3 en 4. Chez les Expos, le meilleur a été Gaëtan Aubre avec 3 en 3.

Classement

Dion et Frère

Motoparts

Manoir Plessis

Braves

Expos

APCS MOY.

16 1 15
33 19 575
43 21 488
58 28 402
59 27 457
50 22 440
58 25 431
70 30 248
47 20 425
52 22 423
45 19 422
50 21 420
39 16 410
66 26 394
46 18 391
57 22 383

Points produits

Marcel Guay

Jean-Paul Salvail

Jacques Labrie

Yvon Beauchesne

Normand Sarra-Bournet

Serge Tardif

Coups de circuit:

Marcel Guay

Jacques Labrie

Jean-Paul Salvail

Claude Ducharme

Yvon Beauchesne

Marquis Leclerc

Noël Blais

Bonne semaine.

BINGO

ORGANISÉ PAR L'EXPOSITION DE TROIS-RIVIÈRES

VENDREDI SOIR 7 AOÛT

A 8 H. 30

COLISEE DE TROIS-RIVIERES

PRIX DE PRÉSENCE

AUTOMOBILE

PLYMOUTH FURY 1

1970 TAXE INCLUSE

20 TOURS DE BINGO POUR \$2.00

ENTRÉE SUR LE TERRAIN INCLUSE

PRIX DE

\$100⁰⁰

CHAQUE TOUR

TOURS SPÉCIAUX DE

\$1,000.00 et \$500.00

CE GRAND BINGO SERA DIRIGÉ PAR

J.E. PRUD'HOMME

LES BINGOS LES MIEUX ORGANISÉS

ATTENTION — ATTENTION

CES BINGOS SONT PERMIS PAR LA LOI POUR LES EXPOSITIONS AGRICOLES SEULEMENT

BILLETS EN VENTE AUX ENDROITS SUIVANTS:

CHEZ CHAMPOUX

348 des Forges
Trois-Rivières

SNACK-BAR NORMANVILLE

830, des Recollets
Trois-Rivières

TABAGIE CHEZ RAYMOND

85, Sainte-Madeleine
Cap

TABAGIE Ste-Marguerite

2057, boul. Normand
Trois-Rivières

TABAGIE ST-MAURICE

940, St-Maurice
Trois-Rivières

TABAGIE LE FLAMBEAU — Hôtel Sheraton Château De Blois